

Fundacja Entraide
ul. Piękna 18,
00-549 Warszawa
fundacja.entraide@gmail.com
NIP:525-22-73-970 REGON:015478276
Getinbank Warszawa
nr Rach 23 1560 0013 2354 1477 3000 0002

Règlement de l'action caritative

« Je cours pour l'Entraide »

Article 1 : Présentation et principe

L'opération "Je cours pour l'Entraide" est organisée par Fundacja Entraide (siège social Ul. PIĘKNA 18, 00-549 Warszawa, REGON 015478276) dans le cadre du Marathon Orlen de Varsovie organisé par Agencja Live sp. z o. o. les 23 et 24 avril 2016 à Varsovie proposant 3 parcours :

- 1) une marche rapide (marszobiegi) de 4,6 km le 23 avril 2016,
- 2) une course de 10 km le dimanche 24 avril,
- 3) un marathon le dimanche 24 avril 2016.

Les règlements de ces parcours sont disponibles en anglais et en polonais sur le site du Marathon Orlen de Varsovie <http://www.ornlenmarathon.pl/node/30>.

Une information en français avec les lieux et heures de départ de chaque épreuve sera disponible ultérieurement.

Le but de cette opération est de participer à l'achat de lits médicalisés VERTICA pour la maison de retraite de Solec (établissement régulièrement soutenu par Fundacja Entraide: <http://dpsswsalezego.pl/>).

Chaque lit, estimé à 23 000 pln sera fourni par la société STIEGLMAYER. (Caractéristiques du lit disponible sur demande)

Chaque personne intéressée de soutenir Fundacja Entraide et l'achat de lits médicalisés pour la maison de retraite de Solec peut participer à l'opération de deux façons (non exclusive l'une de l'autre) :

- soit en prenant le départ d'un ou plusieurs parcours proposés et précédemment cités - ci-après nommée « le coureur ».
- soit en soutenant financièrement un coureur d'une ou plusieurs épreuves précédemment citées - ci-après nommée « le généreux supporter ».

Article 2 : Conditions de participation

Toute personne répondant aux critères de participation aux parcours organisés dans le cadre du Marathon Orlen de Varsovie peut participer en tant que coureur à une ou plusieurs épreuves.

Le coureur organise alors la promotion de la ou les courses auxquelles il souhaite prendre part afin de lever des fonds auprès de généreux supporters au sein de son réseau personnel, professionnel, ... par ses propres moyens et à ses frais. Fundacja Entraide fournit le matériel de communication afin

d'aider les coureurs dans leur appel à soutien (voir article 4).

Toute personne - en tant que généreux supporter, sans condition d'âge, de nationalité ou de lieu de résidence - peut soutenir un coureur en versant la somme de son choix (minimum 25 PLN ou 6 euros) par virement sur le compte bancaire de Fundacja Entraide (IBAN 23 1560 0013 2354 1477 3000 0002) ou en espèces auprès d'un membre du bureau de Fundacja Entraide.

Il convient d'indiquer dans l'intitulé du virement ou le document de don, en cas de paiement en espèces : « Marathon Wawa - nom et prénom du coureur ». Cette information sert à établir un classement des coureurs ayant levé des fonds et à permettre un suivi des dons destinés à cette opération.

Les coureurs peuvent « s'auto-supporter » ou soutenir financièrement un ou plusieurs autres coureurs.

Il appartient aux coureurs de régler les frais de participation aux épreuves dont ils prendront le départ directement auprès des organismes concernés et de se soumettre aux conditions de participation des organisateurs des épreuves officielles. Les dossards et toutes les informations relatives aux épreuves sont délivrés par les organisateurs des épreuves.

Article 3. Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au samedi 23 avril 2015 en remplissant le formulaire d'inscription (Marathon fiche inscription FR 2016 en Français, Marathon fiche d'inscription PL 2016 en Polonais) et en le renvoyant à Fundacja Entraide par email à l'adresse électronique suivante : fundacja.entraide@gmail.com.

Tous les coureurs inscrits à l'opération recevront avant le départ un tee-shirt dédié à l'opération (taille indiquée par le coureur dans le formulaire).

Les généreux supporters peuvent apporter leur soutien financier jusqu'au 8 mai 2016 par virement ou en espèces (voir article 2) - au cas où ils voudraient apporter un bonus d'après efforts au(x) coureur(s) qu'ils soutiennent.

Article 4. Promotion de l'opération

Toute personne est libre de promouvoir l'opération « Je cours pour l'Entraide », même si elle ne participe pas à l'opération, par les moyens techniques de son choix et à ses frais. Fundacja Entraide met à disposition des matériaux de présentation et de promotion de l'opération disponible en pièce jointe:

- un formulaire d'inscription pour les coureurs
 - en polonais
 - en français

- un texte d'appel à soutien pour les coureurs en français (à adapter selon votre style et vos besoins)
 - en français
 - en polonais

Les coureurs peuvent utiliser et adapter librement le « texte d'appel à don proposé par l'Entraide » dans la langue de leur choix, à condition que soient respectés le règlement et le propos énoncés par Fundacja Entraide.

Article 5. Résultats de l'opération

Le 9 mai 2016, Fundacja Entraide rendra public le classement des coureurs ayant levé les fonds et la somme totale levée grâce à ces opérations. L'intégralité de cette somme sera reversée à la maison de retraite de Solec pour l'achat de lit médicalisé.

Article 6. Responsabilité

Les coureurs participent aux différents parcours sous leur seule responsabilité et celle des organisateurs des épreuves dans les cas prévus par les règlements des épreuves.

Fundacja Entraide ne saurait être tenue responsable d'incident ou d'accident survenu sur le parcours ni d'un changement de règlement ou d'information de la part des organisateurs des épreuves.

Fundacja Entraide fait son maximum pour communiquer des informations à jour relatives aux épreuves. Cependant les seules informations valables relatives aux épreuves elles-mêmes sont celles disponibles sur le site des organisateurs <http://www.ornmarathon.pl>.

Article 7. Acceptation du règlement

Toute personne participant à l'opération « Je cours pour l'Entraide » - que ce soit en tant que coureur ou en tant que généreux supporter - reconnaît avoir pris connaissance dudit règlement et en accepter toutes les clauses.

Dernière mise à jour de ce règlement : le 29 février 2016 .